

Arrêté n° 753/2017

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation sur la rue des chevaliers de Malte, afin de permettre l'organisation et le déroulement d'un marché organisé par Monsieur Guillaume DAUMOND au sein de son domaine, dans le cadre de la 14^{ème} fête des vignes, organisée par Montpellier Méditerranée Métropole le Dimanche 26 Novembre 2017

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'organisation et le déroulement d'un marché organisé par Monsieur Guillaume DAUMOND au sein de son domaine – 15 rue des Chevaliers de Malte, dans le cadre de la 14^{ème} fête des vignes, organisée par Montpellier Méditerranée Métropole, la **rue des Chevaliers de Malte sera barrée et interdite à la circulation, le dimanche 26 Novembre 2017 de 6 h 00 à 21 h 00.**

Article 2 Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Secrétaire Général, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Représentant de l'Etat
Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries

- Publiée en Mairie

Pour le Maire empêché,

Le Premier Adjoint,

Guy LAURET.

